

nada, dont les intérêts constituent une part si importante de la richesse du pays.

“Le plus grand bien possible pour le plus grand nombre” doit être la devise de tout législateur qui veut déployer toute son énergie pour atteindre ce but.

Le Canada possède dans ses forêts, dans ses mines et dans ses pêcheries des ressources incalculables, qui, si elles sont bien protégées, donneront de l'emploi à notre peuple durant plusieurs années. Dans mon humble opinion, si nous employions l'argent que nous dépensons pour faire venir ici des immigrants dans le sens indiqué dans cette motion, nous rendrions un grand service à notre pays et nous garderions ici nos jeunes gens. Le temps est maintenant arrivé, je dirai que nous avons déjà perdu un temps précieux, en ne prenant pas les moyens de protéger efficacement nos forêts contre le feu et en n'encourageant pas au Canada la fabrication de la pâte de bois et du papier. Le Canada encourage à grands frais l'immigration—je ne condamne pas cela pourvu que les immigrants soient des gens civilisés—mais tout en nous efforçant de favoriser l'immigration, nous devons avoir constamment les yeux fixés sur nos grandes ressources naturelles, nous devons légiférer de manière à servir les intérêts les plus chers des générations à venir. Si nous ne faisons pas cela maintenant, nous manquons à nos devoirs comme législateurs. On ne peut pas songer au passé sans regretter—dois-je me servir de l'expression?—la manière dont nous avons protégé notre plus grande richesse, les forêts de notre pays. Le feu a été le pire ennemi de la forêt et encore tout récemment plusieurs provinces n'avaient pas encore pris les mesures nécessaires à la protection des forêts. Je suis cependant heureux que, durant les dernières années, elles aient enfin compris la nécessité qu'il y a de les protéger contre le feu, aidées en cela par les efforts du congrès Forestier. Le feu a été plus destructeur que la hache, et les marchands de bois l'ont été, eux aussi, d'une manière insensée. Ils ont détruit de jeunes arbres pour en faire des billots. Ces arbres, en 15 ou 20 ans, auraient donné un rendement plus considérable que celui qu'ils ont donné.

Hon. M. BAIRD.

La zone forestière du Canada est la plus vaste du monde. Le docteur Robert Bell estime l'étendue des forêts du Canada à 2,600,000 milles carrés, dont plus de la moitié est composée de bois propre à la fabrication de la pâte de bois.

Deux chemins de fer importants se construisent actuellement dans la province du Nouveau-Brunswick. L'un d'eux part du village de Campbellton, sur la côte nord du Nouveau-Brunswick, et se rend à St. Léonard. Il a une longueur de 110 milles.

Saint-Léonard est un village situé sur la rive canadienne de la rivière Saint-Jean. Cette rivière forme à cet endroit la frontière entre le Nouveau-Brunswick et le Maine. A cette session il a été renouvelé une charte relative à la construction sur la rivière Saint-Jean d'un pont devant relier le réseau américain à Van Buren, dans l'état du Maine, vis-à-vis de Saint-Léonard et sur la rive américaine de la rivière de Saint-Jean.

Tout ce territoire traversé par le chemin de fer Intercolonial est couvert de bois propre à faire des billots et de la pâte de bois. Les fabricants de bois et de papier ont l'intention de construire des moulins sur le côté américain de la rivière aussitôt que le chemin de fer sera construit.

Le Grand-Tronc-Pacifique s'étend de Grand-Falls à Moncton au centre de la province du Nouveau-Brunswick, à travers une région presque toute couverte de forêts. Ce chemin de fer reliera l'International et le chemin de fer Canadien du Pacifique à Saint-Léonard. Les lignes, une fois terminées, ouvriront la plus grande partie de la région forestière du Nouveau-Brunswick. Conformément aux lois actuelles relatives à l'exportation du bois à pulpe et des billots, la production de toute la province sera envoyée aux Etats-Unis pour la fabrication. Déjà les Américains ont la haute main sur la plus grande partie de la zone forestière de la côte nord du Nouveau-Brunswick. Cette année il sera coupé environ 100,000,000 de pieds de bois dont la moitié sera, durant la prochaine saison, exportée comme bois à pulpe. La rareté du bois en Amérique fait la fortune du Canada.

En novembre 1907, Guildford Pinchot, chef forestier du gouvernement des Etats-